PRÉFET
DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Bordeaux, le 27 MARS 2025

La directrice
à
Monsieur Jacky MOUSSET
Président de l'ASCE 17
89 avenue des Cordeliers
17018 LA ROCHELLE Cedex

Nos réf. *:*
Vos réf. :
Affaire suivie par : *Olivier VERNIEUWE*
olivier.vernieuwe@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : *05 57 81 65 35*

Objet : Autorisation spéciale d'absence

PJ :

En réponse à votre demande du 21 mars 2025, je vous informe que j'accorde une autorisation spéciale d'absence, aux agents de la DIRA adhérents de l'ASCE 17 afin qu'ils puissent participer à l'assemblée générale de l'ASCE, qui se déroulera le :

mardi 6 mai 2025
à partir de 9h30
salle théâtrale de BREUIL-MAGNÉ (17)

Les agents devront en informer leurs responsables d'unités suffisamment tôt pour qu'ils puissent vérifier qu'aucune nécessité de service ne s'oppose à cette absence.

L'utilisation des véhicules de service n'est pas inscrite dans les moyens de fonctionnement des ASCE. En effet, toute utilisation abusive des véhicules de l'administration pourrait engager la responsabilité personnelle des agents concernés.

Pour la directrice et par délégation,
Le secrétaire général

Sylvain DIEMER

Copie à : District et CEI concernés

Cité administrative
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex
Tél : 05 57 81 65 04
www.dir.atlantique.developpement-durable.gouv.fr